



Assemblée générale

Distr. générale
12 novembre 2019
Français
Original : espagnol

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente-cinquième session
20-31 janvier 2020

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Espagne

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Il n'est pas l'expression de l'opinion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.



I. Introduction et méthode employée pour l'élaboration du rapport

1. L'Espagne voit dans l'Examen périodique universel un mécanisme fondamental, qui tient à ses deux principaux piliers : le principe d'universalité et le dialogue. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme pour la période 2018-2020, l'Espagne s'est engagée à continuer de participer activement aux travaux de ce mécanisme et à soutenir les initiatives destinées à en assurer la consolidation et l'efficacité.

2. Depuis le dernier cycle de l'Examen périodique universel la concernant, en 2015, l'Espagne a procédé à une analyse exhaustive des 189 recommandations qui lui avaient été adressées. En décembre 2018, elle a soumis un rapport intérimaire¹, dans lequel elle rend compte de la suite donnée aux recommandations entre 2015 et juin 2018.

3. Le présent rapport s'appuie sur ce rapport intérimaire ; il récapitule les mesures prises entre 2015 et juin 2018 et détaille les principales nouveautés intervenues entre cette date et septembre 2019. Conformément aux recommandations du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme concernant l'élaboration des rapports pour le troisième cycle de l'Examen périodique universel², l'annexe 1 contient un tableau récapitulatif des recommandations adressées à l'Espagne en 2015, avec indication de l'état d'avancement de leur mise en œuvre. En outre, dans la mesure où elle s'est engagée à œuvrer à la réalisation du Programme 2030³, l'Espagne a aligné ces recommandations sur les objectifs de développement durable.

4. La compilation des renseignements et la rédaction du présent rapport ont été confiées au bureau des droits de l'homme du Ministère des affaires extérieures, de l'Union européenne et de la coopération. La description de la situation nationale dans le domaine des droits de l'homme qui figure dans le présent rapport est le fruit des contributions des ministères compétents⁴, des différents organismes concernés⁵ et des services du procureur⁶, ainsi que des consultations menées avec l'Institution nationale des droits de l'homme⁷ et la société civile.

5. On notera le rôle joué par les organisations civiles dans l'établissement du présent rapport. Du 7 juin au 12 juillet 2019, des consultations ont été menées auprès des organisations concernées. Dans ce cadre, une section distincte a été créée sur le site Web du Ministère des affaires extérieures⁸ dans laquelle les organisations de la société civile ont été invitées à soumettre leurs contributions sur des questions concrètes⁹. Le 7 octobre 2019, une réunion d'information a été organisée sur les grandes lignes du rapport.

6. Enfin, conformément aux dispositions de la résolution 35/29 du Conseil des droits de l'homme¹⁰ et au rapport du Haut-Commissariat¹¹, et de manière à renforcer le rôle des parlements dans la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau national, l'Espagne a jugé utile d'associer le Parlement à la présentation du présent rapport. On trouvera donc à l'annexe 2 un document intitulé « El Congreso de los Diputados y la protección de los derechos humanos (diciembre 2018-junio 2019) » (Le Congrès des députés et la protection des droits de l'homme (décembre 2018-juin 2019)), en complément du document annexé au rapport intérimaire.

II. Mise en œuvre des recommandations formulées lors du cycle précédent

7. Entre décembre 2015 et octobre 2016, puis entre avril 2019 et la date de soumission du présent rapport, l'Espagne a connu des périodes de gouvernements intérimaires, de sorte que certains projets et propositions de lois n'ont pu aboutir. Le 24 septembre 2019, les deux chambres du Parlement ont été dissoutes en vue d'élections anticipées convoquées pour le 10 novembre 2019, ce qui a mis fin à la treizième législature.

8. Partant du rapport intermédiaire susmentionné, l'Espagne souhaite formuler les observations ci-après¹² au sujet des recommandations qui lui ont été adressées lors du deuxième cycle de l'Examen périodique universel¹³.

A. Instruments internationaux et Plan national des droits de l'homme

Instruments internationaux¹⁴

9. La Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie est entrée en vigueur pour l'Espagne le 24 décembre 2018. L'Espagne a décidé d'adhérer à cet instrument en témoignage de sa volonté d'appuyer l'action de l'ONU visant à atténuer ce problème.

Coopération avec les mécanismes et institutions internationaux¹⁵

10. L'Espagne est à jour dans son obligation de soumettre des rapports périodiques aux différents organes conventionnels. Depuis 2015¹⁶, elle a soumis des rapports périodiques au Comité des droits de l'enfant, au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, au Comité des droits des personnes handicapées et au Comité contre la torture¹⁷. Elle travaille actuellement à l'établissement des rapports à l'intention du Comité contre les disparitions forcées, du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes¹⁸.

11. En mai 2019, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence de Beijing, l'Espagne a présenté son rapport sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing.

12. L'Espagne a adressé une invitation ouverte et permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Depuis 2015, elle a reçu la visite du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine (2018) et du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités (2019). En janvier et février 2020, elle recevra la visite du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté. En outre, l'Espagne répond sans délai aux communications de ces mécanismes et titulaires de mandat et assure le suivi des recommandations qui lui sont faites après les visites.

13. Le Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a effectué sa première visite en Espagne en octobre 2017.

14. Afin de garantir l'enregistrement systématique et le suivi des recommandations faites par les organes conventionnels dont elle a reconnu la compétence pour examiner les communications émanant de particuliers, par le décret royal n° 1044/2018¹⁹, l'Espagne a chargé le Ministère de la justice de prendre l'initiative des mesures normatives et des pratiques administratives requises pour remédier aux problèmes mis en évidence par les décisions de ces organes la concernant.

15. L'Espagne fournit un appui politique et financier au Haut-Commissariat. Entre 2015 et 2018, elle a versé un total de 4 004 004 euros²⁰. En juillet 2019, une contribution volontaire de 1 million d'euros a été approuvée.

16. Enfin, les différents ministères et institutions disposent de mécanismes pour garantir la participation de la société civile. Ils organisent des consultations afin de recueillir des informations et des contributions pour l'élaboration des différents rapports à soumettre aux organes conventionnels et autres mécanismes, ainsi que des plans nationaux.

Plan national des droits de l'homme²¹

17. L'Espagne travaille à l'élaboration du deuxième Plan national des droits de l'homme, qui est actuellement en suspens en raison du processus électoral en cours. En décembre 2018, le Conseil des ministres a entériné un rapport préalable à l'élaboration de ce plan. Une première phase d'appel à contributions et recommandations a ensuite été organisée, avec la participation de la société civile. Il est prévu d'inclure dans le Plan la création d'un organe national de coordination et de suivi des indicateurs relatifs aux droits de l'homme²².

B. Droits de groupes ou de personnes spécifiques

Lutte contre la discrimination fondée sur le genre²³

Cadre normatif

18. Le Gouvernement espagnol a pris l'engagement ferme de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et de combattre les différentes formes de violences faites aux femmes et aux filles. Le cadre normatif conçu pour combattre la violence faite aux femmes a été enrichi de la loi organique n° 1/2015²⁴ qui réprime, entre autres choses, le mariage forcé, le harcèlement, la diffusion sans information préalable de la victime et sans autorisation de sa part d'enregistrements et d'images à caractère privé obtenus avec son consentement, ainsi que la non-utilisation des dispositifs électroniques de surveillance de l'exécution des peines.

19. En vertu de la loi organique n° 8/2015²⁵, les enfants mineurs, filles et garçons, de femmes victimes d'actes de violence fondés sur le genre sont considérés comme victimes directes de cette forme de violence. Le décret-loi royal n° 9/2018²⁶ renforce l'accès des victimes à une protection judiciaire effective et crée de nouveaux moyens de faire reconnaître la condition de victime de la violence fondée sur le genre.

20. Conformément à la loi organique n° 4/2018²⁷ il est désormais obligatoire d'évaluer les propositions de nomination aux postes les plus élevés de la magistrature au regard des dispositions de la loi pour l'égalité effective des hommes et des femmes²⁸. La loi organique n° 5/2018²⁹ dispose que les candidats aux concours d'admission dans la fonction judiciaire devront avoir une formation dans ce domaine et qu'une fois en fonction les personnels judiciaires devront suivre une formation continue³⁰. L'un des éléments du plan de formation continue pour 2019 est la formation des personnels du parquet à la prise en compte des questions de genre.

21. Au nombre des mesures visant à atteindre la pleine égalité de traitement et la pleine égalité des chances dans l'emploi et dans la vie professionnelle, il convient de signaler le décret-loi royal n° 6/2019³¹ qui réaffirme le droit des travailleurs et des travailleuses à l'égalité de rémunération. Ce texte prévoit en outre des mesures devant permettre de concilier la vie professionnelle avec la vie de famille, grâce à l'allongement progressif du congé de paternité (désormais dénommé « congé pour naissance et soins à l'enfant ») jusqu'en 2021, où il sera de même durée que le congé de maternité.

22. Le décret-loi royal n° 18/2017³² a étendu à certaines sociétés l'obligation de divulguer des informations autres que d'ordre financier, notamment des données concernant le genre. Un projet de loi visant à obliger les entreprises à veiller à la parité de leurs effectifs a également été annoncé.

23. Le décret royal n° 259/2019³³ a représenté un progrès dans la coordination interministérielle, en faisant obligation à chaque organisme de l'administration publique de se doter d'une unité de l'égalité.

24. Le projet de loi organique sur l'éducation³⁴ prévoit l'intégration du principe d'égalité hommes-femmes à travers l'enseignement mixte et vise ainsi à favoriser l'apprentissage de l'égalité effective entre les hommes et les femmes, la prévention de la violence fondée sur le genre et le respect de la diversité affective et sexuelle.

25. En vue de rétablir l'ouverture aux couples de femmes et aux femmes célibataires de la procréation médicalement assistée dans le système de santé publique, des consultations ont été organisées autour d'un projet visant à modifier le décret royal relatif aux services communs du système national de santé.

26. La Commission générale de codification a présenté un rapport dans lequel elle examine la définition des infractions de viol et d'agression sexuelle afin de déterminer si la distinction est utile et correcte du point de vue technique. Cette analyse s'accompagne d'une proposition visant à supprimer l'infraction d'abus sexuel, qui actuellement est punie d'une d'amende.

Instruments et pratiques

27. Les actions prévues dans la Stratégie nationale pour l'éradication de la violence à l'égard des femmes (2013-2016) ont été menées à bien à 87 %³⁵.

28. L'année 2017 a été marquée par une diminution de la violence faite aux femmes avec l'adoption du premier Pacte national de lutte contre la violence fondée sur le genre (2018-2022)³⁶. Ce pacte prévoit des réformes législatives, des activités de formation, le renforcement de l'action des unités d'évaluation médico-légale complète, la reconnaissance du droit à l'aide juridictionnelle et la consolidation des bureaux d'aide aux victimes de la criminalité³⁷.

29. L'instruction n° 4/2019³⁸ établit un nouveau protocole d'évaluation par la police du risque de violence fondée sur le genre et de la sécurité des victimes et de suivi des dossiers grâce au système VioGén³⁹. L'instruction n° 7/2019⁴⁰ établit la procédure de police par laquelle les étrangères victimes d'actes de violence fondés sur le genre sont informées qu'elles ont le droit de demander une autorisation temporaire de séjour et de travail.

30. Les victimes mortelles de la violence fondée sur le genre sont recensées depuis 2003 et, depuis janvier 2019, des données concernant les femmes qui ont perdu la vie suite à d'autres formes de violence sont également répertoriées. Une étude montrant combien de temps les femmes victimes d'actes de violence fondés sur le genre attendent avant de s'exprimer à ce sujet a été publiée⁴¹.

31. Pour ce qui est des instruments de promotion de l'égalité hommes-femmes, le Plan stratégique relatif à l'égalité des chances (2014-2016) a été évalué et soumis à l'examen du Conseil de promotion de la participation des femmes. Le prochain plan est en cours d'élaboration.

32. Le deuxième Plan concernant les femmes, la paix et la sécurité (2017-2023) prévoit entre autres objectifs la participation effective des femmes aux processus de prise de décisions à tous les stades des conflits. Dans le cadre de la soixante-quatorzième Assemblée générale des Nations Unies, l'Espagne a présenté avec la Finlande la déclaration intitulée *Commitment 2025 on Women's Inclusion in Peace Processes* (Engagement à l'horizon 2025 pour l'inclusion des femmes dans les processus de paix).

33. La réduction de l'écart salarial est une priorité pour le Gouvernement espagnol. Le Plan directeur pour le travail digne (2018-2020) renferme une série de mesures destinées à mettre au jour cette forme de discrimination et à la combattre⁴². En mars 2019, un rapport a été publié sur le thème « les femmes sur le marché du travail, les femmes retraitées et les femmes migrantes au XXI^e siècle »⁴³.

34. Un rapport de suivi du deuxième Plan pour l'égalité hommes-femmes dans l'administration publique a également été publié. Un protocole destiné à favoriser la mobilité des femmes de la fonction publique victimes de la violence fondée sur le genre a été mis en place en 2015 et depuis 2018 il existe un accord visant à favoriser la mobilité de ces femmes entre les différents services de l'administration⁴⁴.

35. L'Espagne s'est dotée d'un plan pour l'égalité hommes-femmes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture (2015-2020). La création de l'Association nationale des femmes du secteur de la pêche et l'octroi de subventions ont contribué à encourager les femmes à se grouper en associations et à jouer un rôle mobilisateur.

36. En vue d'avancer vers la budgétisation sensible au genre, les budgets généraux de l'État sont assortis chaque année d'un rapport d'impact sur l'égalité hommes-femmes.

37. Afin de parvenir à une réelle égalité hommes-femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, l'Observatoire des femmes, de la science et de l'innovation a été créé. En 2019, le rapport intitulé « Les femmes scientifiques en chiffres, 2017 »⁴⁵ et le Livre blanc des femmes dans le domaine des technologies⁴⁶ ont été publiés.

38. L'Institut de la femme et pour l'égalité des chances œuvre à la promotion de l'égalité des chances dans l'entreprise, notamment en donnant activement des conseils pour l'élaboration de plans de promotion de l'égalité ou en décernant son « Prix de l'égalité ». Il

propose également des activités de formation et d'accompagnement des femmes cadres et cadres dirigeantes.

39. L'Institut national de la statistique réalise des enquêtes sur l'emploi du temps des individus afin d'évaluer l'ampleur du travail non rémunéré accompli dans les foyers et la répartition des responsabilités familiales. La prochaine enquête aura lieu en 2021-2022.

40. Les politiques relatives à l'égalité hommes-femmes font également partie des priorités stratégiques de la Coopération espagnole⁴⁷, comme il ressort de son cinquième plan directeur. La Stratégie d'action humanitaire (2019-2026) élaborée dans ce cadre inclut entre autres mesures prioritaires la réalisation de lignes d'action pour lutter contre la violence fondée sur le genre. L'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) finance des projets destinés à protéger les femmes exposées au risque de subir des violences fondées sur le genre et celles qui en sont victimes, à donner aux femmes les moyens d'accéder à l'autonomie et à renforcer leurs droits dans le domaine de la sexualité et de la procréation⁴⁸.

Progrès institutionnels

41. À l'issue des dernières élections générales⁴⁹, la proportion de femmes est passée de 39,4 à 47,4 % au Congrès et de 39,9 à 40,4 % au Sénat. Le Gouvernement en place se compose majoritairement de femmes (11 sur un total de 17 personnes). En outre, il existe un ministère de l'égalité⁵⁰, dirigé par une femme qui est également la Vice-Présidente du Gouvernement. Des fonctions importantes sont également occupées par des femmes dans d'autres organes constitutionnels : l'Espagne a une Présidente du Congrès des députés et une Procureure générale de l'État. Aux hautes fonctions de l'administration publique la répartition hommes-femmes est équilibrée, avec une proportion de 57,32 % d'hommes et de 42,68 % de femmes, et les fonctions de cadres supérieurs et de cadres dirigeants sont occupées à 44 % par des femmes et à 56 % par des hommes.

42. En ce qui concerne les forces de police et de sécurité de l'État, un bureau national pour l'égalité hommes-femmes a été mis en place au sein de la Police nationale. La Garde civile a publié en 2019 son premier plan pour l'égalité, ainsi qu'un protocole d'action en cas de harcèlement sexuel ou de harcèlement fondé sur le genre.

43. Dans les forces armées, une action a été menée pour donner de la visibilité à l'Observatoire militaire de l'égalité hommes-femmes, dont les fonctions ont été renforcées. Il convient également de préciser que la formation des membres des forces armées concernant les politiques de promotion de l'égalité a, elle aussi, été accrue⁵¹.

44. Le Gouvernement a créé en août 2018 un poste d'ambassadeur en mission spéciale pour la promotion des politiques relatives à l'égalité hommes-femmes et à la conciliation entre la vie professionnelle et la vie de famille⁵², qui a été confié à une femme, et en juin 2019 un poste de coordonnateur concernant les cas de violence subies par les femmes à l'étranger⁵³.

Lutte contre la discrimination raciale, la xénophobie et les autres formes d'intolérance⁵⁴

Cadre normatif

45. Parmi les nouveautés législatives introduites dans le domaine de la lutte contre la discrimination raciale, la xénophobie et les autres formes d'intolérance⁵⁵, on citera la loi organique n° 1/2015 et la loi n° 4/2015⁵⁶.

46. La loi organique n° 4/2015⁵⁷ dispose que dans leurs actions les forces de police et de sécurité de l'État obéissent notamment au principe d'égalité de traitement et de non-discrimination. Toute conduite discriminatoire de la part de leurs membres donne lieu à une procédure disciplinaire et selon le cas, l'affaire peut être renvoyée à la juridiction pénale.

47. Le Gouvernement s'est engagé à adopter la proposition de loi générale relative à l'égalité de traitement et la non-discrimination. Une nouvelle réforme du Code pénal est également en préparation. Elle prévoit d'étendre la liste des circonstances aggravantes de façon à couvrir d'autres motifs de discrimination comme l'âge, l'apparence physique ou le manque de moyens économiques ou l'absence de logement (réprimant ainsi l'aporphobie).

48. D'autres textes sont toujours à l'examen compte tenu de la dissolution des Cortès : l'avant-projet de loi portant réforme de la loi n° 3/2017, qui prévoit d'assouplir les conditions d'enregistrement du changement de sexe et l'avant-projet de loi relatif à la lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles, et à l'égalité sociale pour les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI).

Instruments et pratiques

49. En 2015 le rapport de suivi et d'évaluation de la Stratégie globale de lutte contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie et les autres formes d'intolérance a été publié. Des mesures concernant le secteur de l'éducation ont été mises au point dans ce cadre⁵⁸.

50. Du côté des forces de police et de sécurité de l'État, le Protocole d'action concernant les crimes de haine et les infractions à la réglementation relative à la discrimination a été mis à jour en 2015 et en 2019 le Plan de lutte contre les crimes de haine a été approuvé. Les cas de haine inspirés par l'aporophobie sont répertoriés dans le rapport annuel⁵⁹.

51. L'Observatoire espagnol de lutte contre le racisme et la xénophobie organise à l'intention des agents de la fonction publique des cours de formation sur les moyens de prévenir et de déceler le racisme, la xénophobie et les autres formes d'intolérance⁶⁰. En 2018, le site Web du Centre d'information antidiscrimination a été mis à jour⁶¹.

52. En 2017 le rapport intérimaire de suivi concernant la Stratégie nationale pour l'inclusion sociale de la population gitane (2012-2020) a été publié. Le nouveau plan opérationnel pour 2018-2020 dans ce domaine s'articule autour de cinq axes de travail⁶².

53. En 2018, l'Espagne a institué la Journée du peuple gitan et déclaré reconnaître les symboles de ce peuple⁶³. Chaque année en juillet, l'Espagne commémore le Samudaripen et apporte une contribution financière. Aux dernières élections générales, quatre députés et une sénatrice gitans ont été élus.

54. En 2018, des directives concernant les concours de recrutement des fonctionnaires du personnel statutaire et du personnel contractuel, civils et militaires, ont été adoptées de façon à supprimer le VIH de la liste des causes médicales d'exclusion de l'accès à la fonction publique⁶⁴. Le Pacte social pour la non-discrimination et l'égalité de traitement à l'égard des personnes vivant avec le VIH⁶⁵ a également été adopté.

Progrès institutionnels

55. Le Bureau national de lutte contre les crimes de haine, créé en 2017, réunit les forces de police et de sécurité qui travaillent à la détection et à l'enregistrement des infractions en question, ainsi qu'au renforcement de la sensibilisation et de l'accompagnement des victimes. En outre le bureau national des droits de l'homme de la Police nationale a été créé en septembre 2019, avec pour mission de contribuer à l'instauration d'un cadre favorable à la défense des droits de l'homme.

56. En 2018, la Direction générale de l'égalité de traitement et de la diversité a été créée au sein du Ministère de la Présidence, des relations avec les Cortès et de l'égalité, et le Conseil pour l'élimination de la discrimination raciale et ethnique, avec son service public et gratuit d'aide aux victimes, a repris un fonctionnement normal.

57. En 2018 également, le Gouvernement a signé un accord de coopération institutionnelle visant à combattre le racisme, la xénophobie, la LGBTIphobie et les autres formes d'intolérance⁶⁶. En 2019, la Commission de suivi établie dans ce cadre a approuvé le texte de l'Accord-cadre pour la promotion des mesures visant à faire barrage aux discours de haine en ligne.

58. Enfin, il convient de mentionner l'action du procureur délégué, coordonnateur de la lutte contre les crimes de haine et la discrimination et du réseau territorial des procureurs délégués dans ce domaine⁶⁷. Une circulaire (n° 7/2019)⁶⁸ sur les règles à suivre pour l'interprétation des crimes de haine a été publiée en 2019.

Droits de l'enfant⁶⁹

Cadre normatif

59. Parmi les grandes réformes de la législation relative aux droits de l'enfant, il faut retenir la loi organique n° 8/2015⁷⁰ et la loi n° 15/2015⁷¹, qui a porté à 16 ans l'âge légal du mariage. Par ailleurs, la loi n° 3/2019⁷² a permis d'améliorer la situation des enfants devenus orphelins du fait de la violence fondée sur le genre ou d'autres formes de violences faites aux femmes, dont leur mère avait été victime.

60. La loi n° 26/2015⁷³ établit comme un principe directeur de l'action de l'administration l'obligation des pouvoirs publics de prendre des mesures contre toutes les formes de maltraitance des enfants. Pour la première fois en 2019, le budget général de l'État comporte un rapport concernant les incidences de la maltraitance sur les enfants, les adolescents et la famille.

61. Actuellement un avant-projet de loi de protection générale contre la violence faite aux enfants est en cours d'examen. L'Espagne sera l'un des premiers pays à adopter un texte comme celui-ci, qui vise à prévenir toute situation de violence et à en protéger les enfants et les adolescents. De plus la Commission générale de codification a été chargée de rédiger un texte définissant le statut juridique du mineur, qui établit les droits et devoirs de celui-ci.

Instruments et pratiques

62. Le rapport final d'évaluation du deuxième Plan stratégique national en faveur de l'enfance et de l'adolescence a été publié en 2017⁷⁴. Le troisième plan stratégique (2019-2023) est en cours d'élaboration.

63. En 2017 il a été décidé d'approuver l'annexe au protocole-cadre de protection des victimes de la traite des êtres humains, concernant les actions de repérage et de prise en charge des victimes mineures, qui s'applique à tous les enfants victimes de la traite, quelle qu'en soit la finalité.

64. Un centre appelé *Internet Segura for Kids* a été mis en place afin de garantir la sécurité des mineurs sur Internet en Espagne. Un guide pour une utilisation sûre et responsable d'Internet a été publié en 2019 à l'intention des professionnels des services de protection de l'enfance⁷⁵.

65. Face à l'afflux croissant d'enfants et d'adolescents migrants non accompagnés, le groupe de coordination inter-territoires concernant les mineurs étrangers non accompagnés s'est réuni en septembre 2018. Celui-ci a décidé de revoir les modalités de prise en charge des enfants et adolescents migrants non accompagnés, et d'évaluer et de réviser le Protocole-cadre de 2014 concernant les procédures applicables aux mineurs étrangers non accompagnés. À cette fin, il a créé un groupe de travail chargé d'optimiser la supervision et la coordination de ce protocole dans les différentes communautés autonomes. Il a été décidé de mettre en place une procédure de répartition solidaire des mineurs entre les villes et communautés autonomes, auxquelles une subvention de 40 millions d'euros a été accordée par le décret royal n° 1340/2018⁷⁶. L'élaboration d'une stratégie globale d'accueil, de protection et d'intégration des enfants migrants et des enfants réfugiés non accompagnés a été entreprise.

Droits des personnes handicapées⁷⁷

Cadre normatif

66. La loi organique n° 2/2018⁷⁸, entrée en vigueur en décembre 2018, garantit le droit de vote à toutes les personnes handicapées. Il convient également de mentionner la loi organique n° 1/2017⁷⁹, qui garantit à toutes les personnes handicapées le droit de participer à des jurys et la loi n° 4/2017⁸⁰, qui supprime toutes les restrictions au mariage qui existaient pour les personnes handicapées.

67. Dans le domaine du travail, la loi n° 9/2017⁸¹ interdit notamment l'adjudication de marchés publics à des entreprises de 50 salariés ou plus qui ne satisfont pas à l'obligation d'employer au moins 2 % de personnes handicapées. En outre, la loi n° 11/2018⁸² dispose

que les entreprises doivent inclure dans les informations autres que financières qu'elles publient les mesures qu'elles ont prises pour favoriser la non-discrimination et l'intégration des personnes handicapées et l'accessibilité universelle⁸³.

68. Le décret royal n° 1112/2018⁸⁴ garantit l'accessibilité des sites Web et des applications pour dispositifs mobiles des organismes du secteur public. L'Espagne a été l'un des principaux promoteurs de la Directive 2019/882/UE⁸⁵ et a été à l'initiative de la proposition tendant à inclure dans cet instrument l'accessibilité des communications d'urgence. Enfin, elle a prévu d'élaborer un deuxième plan national pour l'accessibilité.

69. Le projet de loi organique relatif à l'éducation⁸⁶ comprend des mesures conçues pour garantir l'exercice effectif du droit à l'éducation ainsi que du droit à l'autonomie et à la participation pour les mineurs présentant un handicap. Ce texte prévoit l'élaboration d'un plan assurant aux établissements d'enseignement les moyens nécessaires pour leur permettre d'accueillir les élèves handicapés dans les meilleures conditions.

70. La résolution portant lecture et approbation de l'avant-projet de réforme de l'article 49 de la Constitution de l'Espagne, en raison du langage obsolète et discriminatoire employé dans cet article à l'égard des personnes handicapées, a été adoptée en décembre 2018. Cet avant-projet de loi et l'avant-projet de loi portant modification de la législation civile et de la loi de procédure en ce qui concerne le handicap sont en cours d'examen.

Instruments et pratiques

71. Le rapport correspondant à la première phase (2014-2016) d'exécution du Plan d'action de la Stratégie espagnole sur le handicap (2014-2020) a été présenté au Conseil national du handicap, qui l'a approuvé.

72. La Stratégie nationale pour l'éradication de la violence à l'égard des femmes (2013-2016) a mis l'accent sur la prise en charge spécialisée des femmes handicapées victimes de la violence fondée sur le genre et a contribué à améliorer l'accessibilité⁸⁷. Le Pacte national de lutte contre la violence fondée sur le genre prévoit un ensemble de mesures concernant la protection des femmes handicapées (élément 3).

73. Le Plan national de statistique (2017-2020) prévoit la réalisation d'une nouvelle enquête sur le handicap, l'autonomie personnelle et les situations de dépendance, qui permettra de disposer de davantage de données intégrées.

74. Le Plan stratégique de l'Inspection du travail et de la sécurité sociale (2018-2020), réorienté par le Plan directeur pour le travail digne (2018-2020), prévoit un renforcement de l'efficacité de l'action de l'Inspection du travail et de la sécurité sociale, grâce à l'utilisation de l'information et au recoupement des bases de données pour la planification de campagnes ciblées visant à vérifier le respect de l'obligation concernant les quotas.

75. Les organisations de la société civile participent activement à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées⁸⁸. En 2016 et 2018, l'Espagne a présenté la candidature d'une femme handicapée au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Celle-ci a été élue en 2018, ce qui fait d'elle la première personne handicapée à siéger dans un comité de l'ONU autre que le Comité des droits des personnes handicapées.

76. Enfin, dans le domaine de la coopération, l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement s'est associée au réseau mondial d'action sur le handicap, qui coordonne au niveau international l'action des donateurs, des agences de coopération, du secteur privé et des fondations qui travaillent à l'inclusion des personnes handicapées.

Progrès institutionnels

77. En 2019, le 3 mai a été proclamé Journée nationale de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

78. La charge de procureur coordonnateur des services spécialisés pour la protection des personnes handicapées et des personnes âgées a également été créée.

79. Il convient de mentionner également le travail du forum Justice et Handicap du Conseil général de la magistrature, premier forum européen de cette nature, au cours duquel les questions concernant les femmes et les enfants handicapés ont été étudiées.

80. Le Congrès et le Sénat se sont dotés de commissions permanentes chargées des politiques générales concernant le handicap. Un groupe de travail a été constitué afin d'étudier la portée, dans le domaine pénal, du consentement des personnes handicapées dans le cadre de procédures judiciaires visant à décider d'une stérilisation ou d'une interruption de grossesse.

Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile⁸⁹

Cadre normatif

81. L'Espagne participe à la négociation du Régime d'asile européen commun de l'Union européenne, qui a notamment pour objectif de renforcer les garanties à l'intention des personnes demandant une protection internationale. La modification apportée par la loi organique n° 4/2015 prévoit un régime spécial pour les villes autonomes de Ceuta et Melilla.

82. La loi organique n° 5/2015⁹⁰ porte transposition des Directives 2010/64/UE et 2012/13/UE visant à garantir que les personnes devant être rapatriées bénéficient de l'aide juridictionnelle et de l'assistance d'un interprète⁹¹.

83. La loi n° 2/2017⁹² garantit le bénéfice de l'aide juridictionnelle et prévoit expressément qu'une information sur les procédures de médiation et les autres moyens extrajudiciaires de règlement des litiges doit être donnée. Pour les victimes de la violence fondée sur le genre, du terrorisme ou de la traite des personnes, de même que pour les mineurs et les personnes handicapées, l'aide juridictionnelle doit comprendre également des services de conseil et d'orientation gratuits qui doivent être fournis avant le dépôt d'un signalement ou d'une plainte.

Instruments et pratiques

84. En 2018 et 2019, l'Office de l'asile et des réfugiés a procédé au renforcement des capacités de son personnel, de manière à améliorer l'aide et l'appui fournis aux demandeurs d'asile. Le nombre de dossiers traités chaque mois a considérablement augmenté, passant de 1 000 en juillet 2018 à 6 000 en juin 2019.

85. Divers représentants de l'administration publique ainsi que d'associations de migrants et de réfugiés et autres associations de soutien siègent au Forum pour l'intégration sociale des immigrants, principal organe consultatif du Gouvernement dans ce domaine.

86. Il existe des programmes d'aide humanitaire visant à répondre aux besoins en matière d'hébergement et de subsistance des immigrants exposés au risque d'exclusion sociale. Des projets⁹³ axés principalement sur l'insertion des immigrants sur le marché du travail et la lutte contre la discrimination continuent d'être mis en œuvre.

87. Le cinquième plan directeur de la Coopération espagnole prévoit un renforcement des capacités des institutions, de manière à favoriser des migrations et des déplacements de personnes ordonnés, sûrs, réguliers et responsables, l'élément fondamental étant la protection des droits de l'homme et de la sécurité personnelle.

C. Droits civils et politiques

Liberté d'opinion, de religion et de culte⁹⁴

Cadre normatif

88. La réglementation a connu des évolutions qui étendent la portée de la liberté de religion. Ainsi, conformément à la loi n° 15/2015, les mariages religieux célébrés par des confessions notoirement implantées dans le pays sont reconnus à des fins civiles. La notion d'implantation notoire d'une religion en Espagne est définie par le décret royal

n° 593/2015⁹⁵, qui prévoit en outre la possibilité de signer un accord avec l'État, et le décret royal n° 594/2015⁹⁶ régit l'enregistrement des entités religieuses⁹⁷.

Instruments et pratiques

89. La Commission consultative sur la liberté de religion est l'organe consultatif le plus élevé du Gouvernement sur les questions touchant à l'exercice et au renforcement de la liberté de religion. La fondation publique Pluralismo y Convivencia sert d'instrument de gestion pour les minorités religieuses et pour les administrations locales, auxquelles elle fournit des services de conseil par l'intermédiaire de l'Observatoire du pluralisme religieux.

90. Depuis 2017, les programmes scolaires comprennent des cours sur l'antisémitisme et l'holocauste. Des conventions sur la prévention de l'antisémitisme ont été signées⁹⁸. Un atelier a été organisé en 2019 sur les synergies et les bonnes pratiques pour traiter le racisme et la discrimination à l'égard des musulmans.

91. L'Espagne a continué à diffuser les résultats de la Conférence internationale sur la protection des victimes de la violence ethnique ou religieuse au Moyen-Orient et, en particulier, le document de Madrid relatif aux priorités.

Progrès institutionnels

92. L'Espagne est membre du Groupe d'Amis de l'Alliance des civilisations des Nations Unies, dont elle demeure le deuxième contributeur mondial avec une contribution totale supérieure à 8 millions d'euros depuis sa création. Elle a contribué à renforcer l'efficacité et la visibilité de cette initiative⁹⁹. L'Alliance a étendu son champ d'action à des questions telles que l'égalité hommes-femmes, l'intégration sociale des migrants et la lutte contre les idéologies extrémistes, et le Secrétaire général de l'ONU l'a de plus chargée d'élaborer un plan d'action pour la protection des lieux de culte face à la violence extrémiste.

Liberté d'expression et droit de réunion et de manifestation¹⁰⁰

Cadre normatif

93. Avec l'adoption de la loi organique n° 1/2015 l'insulte mineure ne relève plus du droit pénal, excepté dans le cas où elle se produirait dans la sphère familiale. Des travaux sur la modulation et la proportionnalité des peines pour les discours de haine ont commencé en vue de l'élaboration d'un texte législatif.

94. La loi organique n° 4/2015, mentionnée plus haut, réprime les actes de violence, d'agression, de contrainte, etc. qui restreignent la liberté d'expression et le droit de réunion et de manifestation¹⁰¹.

Instruments et pratiques

95. L'instruction n° 13/2018¹⁰² a pour but d'améliorer l'action des agents de la force publique dans les interventions visant à assurer la sécurité des citoyens. Dans leurs opérations, les forces de police et de sécurité de l'État sont tenues, par exemple, d'appliquer strictement le principe d'ingérence minimale en particulier en ce qui concerne le respect de la vie privée et de la dignité de la personne.

96. Les programmes de formation pour intégrer les forces de police et de sécurité de l'État et avancer dans la hiérarchie ont été modifiés afin de faire une place plus importante à la formation relative aux droits de l'homme, à la sensibilisation et à la prise de conscience. Des conférences et des ateliers ont également été organisés pour promouvoir les connaissances en matière de droits de l'homme.

97. Dans le cadre du Programme d'accueil temporaire à des fins de protection des défenseurs des droits de l'homme en danger, qui est considéré comme une bonne pratique au plan international, 349 défenseurs des droits de l'homme ont bénéficié d'une protection entre 1995 et juin 2019. Le champ de la collaboration avec différents programmes nationaux d'accueil temporaire a également été étendu.

98. L'AECID dispose de 19 centres¹⁰³ qui constituent le réseau de centres culturels d'Espagne, espace de liberté d'expression et d'aide à la créativité. Le réseau a reçu environ 40 millions d'euros entre 2015 et 2018.

Administration de la justice¹⁰⁴

99. La loi organique n° 13/2015¹⁰⁵ et la loi n° 41/2015¹⁰⁶ prévoient des mesures pour renforcer les moyens d'enquête et de détection des infractions et des mesures visant à accélérer les procédures. Ces mesures portent en particulier sur les affaires complexes dans lesquelles plusieurs personnes sont impliquées, comme c'est souvent le cas dans les affaires de corruption.

100. La loi n° 42/2015¹⁰⁷ dispose que les victimes de la violence fondée sur le genre, du terrorisme et de la traite des êtres humains, de même que les mineurs et les personnes présentant une déficience intellectuelle ou une maladie mentale qui sont victimes d'abus et de maltraitance ont droit à l'aide juridictionnelle, indépendamment de leurs ressources financières. La loi n° 3/2018¹⁰⁸ dispose que l'application concrète du droit à l'aide juridictionnelle tient compte des besoins spécifiques des personnes vulnérables.

101. Le principe de la justice réparatrice a été incorporé dans le système de justice pour mineurs¹⁰⁹. Conformément au décret royal n° 1109/2015¹¹⁰, les bureaux d'aide aux victimes de la criminalité informent la victime que des mesures de justice réparatrice peuvent être appliquées, ils proposent à l'autorité judiciaire de choisir la médiation pénale lorsqu'ils estiment que c'est dans l'intérêt de la victime, et ils fournissent un appui aux services de médiation extrajudiciaire.

102. L'Espagne étudie actuellement la possibilité de réformer son système en ce qui concerne la compétence universelle, afin de garantir que les auteurs de crimes contre l'humanité ne restent pas impunis. Il s'agirait d'étendre cette compétence pour permettre une répression effective des crimes transnationaux les plus graves.

Droits des détenus¹¹¹

Cadre normatif

103. La loi organique n° 5/2015 a mis les droits des personnes privées de liberté au niveau des normes européennes. Ce texte prévoit notamment que toute personne détenue a le droit d'avoir accès aux éléments de la procédure, d'être assistée gratuitement d'un interprète et d'être informée du délai légal maximum de la privation de liberté avant d'être mise à la disposition de l'autorité judiciaire, ainsi que de la procédure par laquelle elle peut contester la légalité de la détention.

104. Le régime de la détention au secret a été modifié par la loi organique n° 13/2015 et adapté aux conditions prévues par la Directive 2013/48/UE¹¹². Contrairement au texte antérieur, qui prévoyait à titre impératif la suspension des droits fondamentaux du détenu durant le placement au secret, nouveau texte dispose que les restrictions de ces droits sont facultatives¹¹³. Il introduit en outre le droit d'informer un tiers ou de s'entretenir avec lui au moment de la privation de liberté, ce qui inclut les autorités consulaires.

Instruments et pratiques

105. L'Inspection du personnel et des services de sécurité encourage les mesures de nature à favoriser l'intégrité professionnelle et la déontologie chez les membres des forces de police et de sécurité de l'État et veille à ce que celles-ci agissent conformément aux normes nationales et internationales contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

106. En 2017, des critères pour la réalisation des actes de procédure par la police judiciaire ont été adoptés. Ces critères font référence aux principes qui doivent guider les activités de la police judiciaire dans l'établissement de la matérialité de l'infraction et l'arrestation des suspects. Les instructions n° 4/2018¹¹⁴ et n° 1/2017¹¹⁵ établissent un protocole d'action à appliquer dans les locaux de détention des forces de police et de sécurité de l'État¹¹⁶.

107. Il existe une base de données dans laquelle les forces de police et de sécurité de l'État enregistrent tous les faits connus de violations présumées des droits de l'homme des personnes placées en garde à vue. L'instruction n° 8/2019¹¹⁷ contient un guide de bonnes pratiques concernant le traitement des réclamations et des suggestions, et l'instruction n° 3/2018¹¹⁸ prévoit l'installation de caméras de vidéosurveillance dans toutes les cellules destinées à l'application de mesures de contention physique.

Traite des êtres humains¹¹⁹

Cadre normatif

108. L'ensemble des réformes législatives menées depuis 2015¹²⁰ a donné effet aux prescriptions énoncées dans la Directive 11/36/UE¹²¹. La loi n° 4/2015 dresse ainsi une liste des garanties procédurales et autres droits, notamment le droit à l'aide juridictionnelle. La loi organique n° 1/2019¹²² complète l'incrimination du trafic d'organes humains, et renforce ainsi le dispositif de prévention et de répression des actes de cette nature.

109. L'adoption de mesures législatives visant à réprimer le proxénétisme en général, ainsi que le fait de faire appel à une personne qui fournit des services sexuels en sachant que celle-ci est victime de la traite, est actuellement à l'étude. Des mesures ont par ailleurs été prises en vue de la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains.

Instruments et pratiques

110. Le Plan global de lutte contre la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle (2015-2018) est arrivé à échéance en décembre 2018. Le quatrième rapport de suivi a été publié en septembre 2019.

111. Le Pacte national de lutte contre la violence fondée sur le genre prévoit consacre un de ses volets (élément 8) à d'autres formes de violence faites aux femmes, qu'il faut bien connaître et combattre, une attention spéciale devant être portée à la violence sexuelle, à la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle, aux mutilations génitales féminines et aux mariages forcés. Ce pacte renferme des propositions visant à modifier la législation applicable à la traite et aussi à élaborer une loi générale contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

112. En 2017, le Centre du renseignement contre le terrorisme et la criminalité organisée a publié un rapport dans lequel figurent les données relatives à la traite des êtres humains en Espagne¹²³. Actuellement, il coordonne l'élaboration d'un plan stratégique contre la traite des êtres humains.

113. Le Plan stratégique de l'Inspection du travail et de la sécurité sociale (2018-2020) vise entre autres objectifs à améliorer la protection des travailleurs et des travailleuses qui sont victimes de la traite à des fins d'exploitation par le travail, grâce à l'établissement de nouvelles procédures, à la formation et à la spécialisation des inspecteurs et au lancement d'un plan global de lutte contre la traite à des fins d'exploitation par le travail.

114. Un guide contenant des critères à suivre dans l'action de la justice face à la traite des êtres humains¹²⁴, qui couvre les aspects les plus importants des enquêtes et des poursuites des infractions en rapport avec la traite, a été publié en 2018.

Progrès institutionnels

115. En 2016 la fonction d'interlocuteur social dans les affaires de traite des êtres humains a été créée. Le rapporteur national sur la lutte contre la traite des êtres humains et le Centre du renseignement contre le terrorisme et la criminalité organisée participent activement aux activités du réseau européen des rapporteurs nationaux et mécanismes équivalents. Ils établissent des rapports et des statistiques sur la situation en Espagne et participent à l'élaboration de la nouvelle stratégie de l'Union européenne¹²⁵ contre la traite.

116. L'Espagne a œuvré à l'adoption à l'ONU de résolutions importantes sur la question, notamment la résolution 2331 (2016) du Conseil de sécurité¹²⁶ et la résolution 71/322 de l'Assemblée générale¹²⁷. Elle soutient activement le travail de la Rapporteuse spéciale sur

les formes contemporaines d'esclavage nommée par le Conseil des droits de l'homme et le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage. Sur le plan régional européen, il convient de mentionner la collaboration avec le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), qui a effectué une visite en Espagne en 2017.

Mémoire historique¹²⁸

Cadre normatif

117. L'application des principes de légalité et de non-rétroactivité de la loi pénale ainsi que la prescription des infractions et la loi d'amnistie de 1977 font qu'il n'est pas possible d'engager une procédure pénale pour enquêter sur des faits survenus dans les années 1930 et 1940.

118. En novembre 2018, différents groupes parlementaires ont déposé une proposition de loi sur les bébés volés en Espagne, proposition que le Congrès a accepté d'examiner à l'unanimité.

Progrès institutionnels

119. Afin de donner l'impulsion nécessaire aux initiatives prévues par la loi n° 52/2007¹²⁹ et de fournir un appui institutionnel pour réaliser les objectifs visés, le Ministère de la justice a été doté d'une direction générale de la mémoire historique. Celle-ci travaille à l'élaboration d'activités de formation sur la mémoire historique et de mesures d'accompagnement des victimes, elle a entrepris de dresser une carte complète des fosses communes, d'actualiser le Protocole d'action pour l'exhumation des victimes de la guerre civile et de la dictature, de rédiger un décret royal visant à procéder à un recensement national public des victimes de la guerre civile et de la dictature et d'élaborer un plan national relatif à la mémoire historique, qui prévoira des dispositions concrètes pour la recherche, la localisation, l'exhumation et l'identification des personnes disparues.

D. Droits économiques, sociaux et culturels

Éducation¹³⁰

Cadre normatif

120. La loi n° 4/2019¹³¹ a pour objet de rétablir la situation antérieure à la publication du décret-loi royal n° 14/2012¹³², étant donné que les circonstances qui avaient motivé l'adoption de mesures exceptionnelles ont changé ; la levée de ces mesures entraînera une nette amélioration des conditions d'enseignement et de l'enseignement lui-même. En 2017, les dépenses publiques consacrées à l'éducation ont augmenté de 3,9 % par rapport à 2016.

121. En février 2019, le Conseil des ministres a entériné le projet de loi organique relatif à l'éducation portant modification de la loi organique n° 2/2016¹³³. Une nouvelle matière, « Éducation aux valeurs civiques et éthiques »¹³⁴ sera introduite dans le programme d'enseignement primaire et secondaire obligatoire. Le texte dispose que, sans préjudice du traitement spécifique de cette question dans certaines matières, la santé, notamment la santé sexuelle et la santé de la procréation, sera traitée dans les programmes scolaires à tous les niveaux.

Instruments et pratiques

122. L'Espagne est parvenue à ramener le taux d'abandon scolaire de 21,9 % en 2015 à 17,9 % en 2018¹³⁵. En décembre 2018, le Gouvernement a pris des mesures destinées à accompagner les communautés autonomes dans le cadre des programmes de coopération territoriale¹³⁶.

123. D'après le rapport intérimaire de suivi de la Stratégie nationale pour l'inclusion sociale de la population gitane (2012-2020) publié en 2017, le taux de scolarisation de la population gitane a augmenté dans l'enseignement secondaire, le taux d'analphabétisme

absolu a diminué et le pourcentage de personnes appartenant à la communauté gitane qui ont achevé les études postobligatoires a augmenté.

124. Afin de combattre la discrimination dans les établissements d'enseignement, les actions visant à sensibiliser les élèves aux droits de l'homme en tant que valeurs communes d'une société plurielle se sont poursuivies dans le cadre du Plan stratégique pour le vivre ensemble à l'école (2016-2020). On citera notamment la création d'une plateforme téléphonique pour signaler les cas de harcèlement scolaire¹³⁷.

125. Il convient également de mentionner les séminaires sur les droits de l'homme¹³⁸ organisés chaque année par le bureau des droits de l'homme et l'École de diplomatie du Ministère des affaires extérieures, de l'Union européenne et de la coopération. De plus, le Secrétariat d'État aux affaires extérieures verse chaque année des subventions publiques pour financer des activités de diffusion, de promotion et de protection des droits de l'homme.

126. Dans le domaine de la coopération, l'Espagne appuie des projets d'éducation en faveur du développement qui visent à renforcer la citoyenneté mondiale, l'accent étant nettement mis sur la connaissance des droits de l'homme¹³⁹.

Emploi¹⁴⁰

Cadre normatif

127. Le principe d'égalité et de non-discrimination dans les relations de travail est établi par les articles 4 et 7 du décret-loi royal n° 2/2015¹⁴¹. Conformément à la loi n° 23/2015¹⁴², il incombe à l'Inspection du travail et de la sécurité sociale de veiller au respect de la réglementation et de la faire appliquer, notamment en ce qui concerne le principe de non-discrimination ; l'Inspection a le pouvoir de prononcer des sanctions en cas de contravention.

128. La relance de l'emploi depuis 2015 est reflétée par l'indicateur AROPE¹⁴³, qui a diminué de 2,6 points. Un décret-loi royal n° 6/2016¹⁴⁴, qui prévoit des mesures d'urgence pour dynamiser le Système national de garantie pour les jeunes, a été adopté afin d'intensifier les mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi, en particulier chez les jeunes, hommes et femmes. Enfin, on mentionnera le décret royal n° 1032/2017¹⁴⁵ qui a établi la Stratégie nationale d'activation du marché du travail (2017-2020).

Instruments et pratiques

129. Pour prévenir le chômage de longue durée et le faire diminuer, l'Espagne s'est appuyée sur le Programme d'action conjointe pour une meilleure prise en charge des chômeurs de longue durée (2016-2018)¹⁴⁶, qui a été remplacé en avril 2019 par le plan de réinsertion professionnelle *Reincorpora-T* (2019-2021).

130. En décembre 2018, le Plan d'urgence pour l'emploi des jeunes (2019-2021) a été adopté ; il vise à ramener à 23,5 % le taux de chômage des jeunes et à faire progresser chaque année de 15 % le nombre d'embauches de jeunes en contrats à durée indéterminée.

131. Le Plan directeur pour le travail digne souligne qu'il est indispensable que l'insertion des migrants sur le marché du travail se fasse dans des conditions d'égalité stricte avec les travailleuses et travailleurs espagnols. Il reconnaît la nécessité de mettre en place un plan visant à améliorer la protection des droits des travailleurs migrants résidant en Espagne, en faisant en sorte que ces personnes connaissent mieux leurs droits sociaux et les moyens de les exercer. Il prévoit en outre la création d'une adresse de messagerie de l'Inspection du travail et de la sécurité sociale qui permettra de signaler toutes les pratiques entraînant une précarisation de l'emploi.

Les entreprises et les droits de l'homme¹⁴⁷

132. En juillet 2017, le Conseil des ministres a approuvé le Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme, qui réaffirme l'engagement pris par l'Espagne d'appliquer les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce plan triennal prévoit la création d'une commission de suivi composée de représentants de différents départements ministériels.

133. En tant que membre de l'Union européenne, l'Espagne a participé de manière constructive aux réunions du Groupe de travail intergouvernemental créé par le Conseil des droits de l'homme en vue de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur les entreprises et les droits de l'homme, qui se sont tenues en 2016, 2017 et 2018. En octobre 2018, l'Espagne s'est associée à l'intervention de l'Union européenne mais a aussi pris la parole en son nom propre lors de la réunion intitulée « La voix des victimes ». À cette occasion, elle a souligné le travail fondamental des défenseurs des droits de l'homme, des médias indépendants et des institutions nationales des droits de l'homme pour obtenir que les victimes de violations des droits de l'homme soient entendues, et a exposé certains éléments du Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme qui avaient trait au rôle des défenseurs des droits de l'homme pour aider les victimes à utiliser les dispositifs de réparation.

Lutte contre la pauvreté¹⁴⁸

Cadre normatif

134. L'Espagne considère que la hausse du salaire interprofessionnel minimum est un élément capital pour que la création d'emploi et la relance de l'économie entraînent une réduction progressive de la pauvreté et des inégalités. En vertu du décret royal n° 1462/2018¹⁴⁹, le salaire minimum a été fixé à 30 euros par jour, soit 900 euros par mois pour 2019, ce qui représente une augmentation de 22,3 % par rapport à 2018.

135. Le décret-loi royal n° 8/2019¹⁵⁰ a relevé le niveau des allocations pour enfants à charge, qui ont été doublées pour les foyers en situation de grande pauvreté et augmentées de 17 % pour les foyers en situation de pauvreté moindre.

Instruments et pratiques

136. La Stratégie nationale pour prévenir et combattre la pauvreté et l'exclusion sociale (2019-2023) met un accent particulier sur la prévention des situations de vulnérabilité, en misant sur les individus et sur le renforcement de l'éducation et de la formation.

137. La Stratégie nationale de lutte contre la précarité énergétique (2019-2024) a été adoptée en avril 2019 ; pour la première fois on dispose d'une définition de la précarité énergétique et d'indicateurs pour suivre l'évolution, l'objectif fixé étant une réduction de 50 % à l'horizon 2025.

138. La Stratégie nationale globale pour les personnes sans abri (2015-2020) vise à faire diminuer de près de 5 000 le nombre total de personnes sans abri. L'évaluation à mi-parcours de la Stratégie¹⁵¹ est en cours.

139. Le cinquième plan directeur (2018-2021) prévoit que l'action de l'Espagne en matière de coopération pour le développement s'adressera d'abord aux pays et aux régions géographiques dont les indicateurs de développement et autres variables permettent une coopération de qualité. Les pays de la région des Caraïbes prioritaires sont Cuba, Haïti, la République dominicaine, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et la Colombie. Ce plan prévoit également la mise en œuvre de stratégies régionales, principalement par le biais de mécanismes d'intégration régionale comme la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Progrès institutionnels

140. Afin d'apporter une réponse coordonnée à la situation inacceptable de la pauvreté des enfants, l'Espagne a créé en juin 2018 le Haut-Commissariat pour la lutte contre la pauvreté des enfants. Au nombre des mesures prévues figurent l'augmentation des ressources consacrées à la protection sociale de l'enfance, la consolidation des lignes budgétaires destinées à l'enfance et la mise en place d'indicateurs budgétaires spécifiques.

Santé¹⁵²*Cadre normatif*

141. Le décret-loi royal n° 7/2018¹⁵³ a rétabli la santé publique universelle, en permettant aux étrangers présents sur le territoire sans être enregistrés ou y être autorisés de bénéficier du droit à la protection de la santé et aux soins de santé dans les mêmes conditions que les nationaux. Les coûts sont financés sur les fonds publics, à moins que l'intéressé ne soit au bénéfice du tiers-payant.

Instruments et pratiques

142. Le Plan stratégique pour la santé scolaire et la promotion de modes de vie sains (2016-2020) a pour but de contribuer à une vision globale de la santé scolaire, reposant sur trois éléments : les aspects psychologiques, sociaux et éducatifs.

143. Afin d'avoir une idée plus précise de la santé de la population gitane et d'identifier les domaines d'action prioritaires, il a été proposé d'inclure l'Enquête nationale sur la santé de la population gitane dans l'inventaire statistique de l'Institut national de la statistique ainsi que dans le Plan statistique national (2021-2024).

144. En septembre 2019, dans le cadre du débat général de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Espagne a signé la déclaration politique conjointe sur la couverture sanitaire universelle. Elle a en outre annoncé un plan national sur la santé et l'environnement, qui traitera des principaux facteurs environnementaux influant sur la santé humaine et fixera des objectifs et des lignes d'action.

Progrès institutionnels

145. En 2018, l'Observatoire de la santé des femmes¹⁵⁴ a été créé afin de contribuer à intégrer le principe de l'égalité hommes-femmes dans les politiques publiques de santé.

Logement¹⁵⁵*Cadre normatif*

146. L'Espagne s'est engagée à faire de l'accession sociale au logement une de ses priorités. Conformément aux recommandations faites par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, la loi n° 5/2018¹⁵⁶ dispose que dans toutes les procédures judiciaires d'expulsion d'un logement, l'autorité judiciaire est tenue d'aviser les services publics compétents. En outre, le Conseil général de la magistrature et les autorités des communautés autonomes ont commencé à passer des accords en vue de faciliter la recherche de solutions lorsque l'expulsion frappe des personnes en situation de précarité.

147. Avec l'adoption de la loi n° 5/2019¹⁵⁷ le champ d'application du Code de bonnes pratiques¹⁵⁸ a été élargi, et il est devenu un dispositif permanent et obligatoire pour les organismes signataires ; désormais les débiteurs les plus vulnérables peuvent bénéficier des solutions d'allègement de la dette énoncées dans le Code.

148. Outre les nouveautés introduites par le décret-loi royal n° 5/2017¹⁵⁹, il convient de mentionner la création d'un groupe de travail interministériel qui a été chargé de prendre des mesures d'urgence en matière de logement et de location. Les travaux de ce groupe de travail ont abouti à l'adoption du décret-loi royal n° 7/2019¹⁶⁰, qui a porté modification de la loi de procédure civile de façon à donner suite à la décision rendue par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels en juin 2017. La modification fait au tribunal obligation de fixer la date et l'heure exactes de l'expulsion et, dans le cas où les services sociaux ont constaté que les personnes expulsées étaient en situation précaire, l'exécution de l'expulsion doit être suspendue jusqu'à ce que les mesures nécessaires aient été prises, dans un délai maximum d'un mois, ou de trois mois lorsque le demandeur est une personne morale.

149. Un projet de loi visant à garantir le droit au logement est en cours d'élaboration. Il est prévu de prendre des mesures consistant à réaffecter les aides du Plan national pour le logement (2018-2021), à promouvoir la numérisation et la transparence dans le secteur et à utiliser des terrains appartenant à l'État pour construire 20 000 logements locatifs sociaux.

Instruments et pratiques

150. En septembre 2015, un nouvel appendice a été ajouté à la convention de création du Fonds de logement social, qui a permis d'accroître le nombre de logements destinés au fonds et à ses bénéficiaires, de sorte que 5 % des logements pourront être réservés à des débiteurs au titre de prêts autres que d'ordre hypothécaire qui ont été expulsés de leur logement.

151. Le rapport de suivi intérimaire (2017) sur la Stratégie nationale pour l'inclusion sociale de la population gitane fait apparaître une diminution de l'occupation de logements de fortune et de la proportion d'habitations ne satisfaisant pas aux normes d'un logement décent. Un groupe d'étude composé de spécialistes a été constitué de manière à mettre fin aux éventuelles discriminations dans l'accès au logement.

152. Le Plan national pour le logement (2018-2021) comprend un programme d'aide à la location¹⁶¹. Il comprend également un programme d'aide aux personnes particulièrement vulnérables, et met à leur disposition, en régime de location, des logements inoccupés ou disponibles appartenant à des organismes de crédit ou d'autres propriétaires.

153. En février 2019, a été adopté l'Agenda urbain, qui repose sur une vision globale et intégrée des zones urbaines et rurales et a pour objectifs stratégiques la cohésion sociale, l'égalité et la réalisation du droit au logement. Il vise à répondre au défi démographique ainsi qu'à garantir l'accès au logement aux populations vulnérables.

III. Respect des engagements pris

154. L'Espagne a réaffirmé en 2017 ses promesses et engagements concernant la promotion et la protection des droits de l'homme, en tant que candidate au Conseil des droits de l'homme pour la période 2018-2020¹⁶². Les paragraphes qui suivent montrent les progrès accomplis au regard des engagements qui n'ont pas été traités dans la partie consacrée à la suite donnée aux recommandations faites en 2015.

Égalité des droits de l'homme pour tous

155. L'Espagne travaille à réaliser l'intégration totale des questions de genre dans l'ensemble des domaines traités par le Conseil des droits de l'homme. En ce qui concerne la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et des filles, elle a été coauteur des résolutions soumises au Conseil des droits de l'homme et a participé aux dialogues et débats annuels sur le sujet. L'Espagne appuie le mandat de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes.

156. L'Espagne soutient les initiatives multilatérales de lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et continue de défendre les droits de l'homme des LGBTI. Elle a été l'un des coauteurs de la résolution demandant le renouvellement du mandat de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Enfin, elle participe activement à la Coalition pour les droits égaux, au Groupe restreint LGBTI des Nations Unies et au réseau européen des coordonnateurs LGBTI

Démocratie et primauté du droit

157. Le combat contre la peine de mort constitue l'un des principaux objectifs de la politique extérieure de l'Espagne en matière de droits de l'homme. L'Espagne est le premier contributeur, avec plus de 100 000 euros par an, de la Commission internationale contre la peine de mort, dont elle abrite le siège.

158. L'Espagne participe activement aux missions internationales d'observation des élections, dépêchant chaque année entre 70 et 100 observateurs électoraux dans le cadre des missions de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'Organisation des États américains.

Développement durable

159. La promotion des droits à l'eau potable et à l'assainissement figure parmi les priorités de la politique extérieure de l'Espagne en matière de droits de l'homme et de coopération pour le développement. En 2006, l'Espagne et l'Allemagne ont lancé à l'ONU une initiative conjointe visant à faire reconnaître ces droits. Depuis lors, différentes résolutions ont été adoptées sur le sujet : les résolutions 33/10 du Conseil des droits de l'homme (2016), 72/178 de l'Assemblée générale (2017) et 39/8 du Conseil des droits de l'homme (2018). En novembre 2019, un nouveau projet de résolution sera soumis à l'Assemblée générale.

Dialogue, coopération et efficacité

160. Pendant la vice-présidence espagnole du Conseil, le Président du Conseil des droits de l'homme a chargé l'Espagne et les Philippines de faciliter la négociation d'améliorations à apporter à son programme de travail annuel. Ce processus a débouché sur l'adoption d'une déclaration institutionnelle du Président du Conseil qui reprenait quelques-unes des mesures proposées et demandait instamment la poursuite des discussions sur le sujet.

161. L'Espagne participe à toutes les sessions de l'Examen périodique universel, fait des déclarations et adresse des recommandations à tous les États. Elle verse chaque année une contribution de 50 000 euros au Fonds d'affectation spéciale pour l'Examen périodique universel, à des fins d'assistance financière et technique. L'Espagne encourage les organisations de la société civile à participer à l'Examen périodique universel, et leur donne des informations sur l'inscription aux séances et réunions présessions du Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'aux manifestations parallèles.

Engagement concernant la présentation à titre volontaire d'un rapport intérimaire dans le cadre de l'Examen périodique universel

162. Comme elle l'a fait à la suite du deuxième cycle de l'Examen périodique universel, l'Espagne s'engage à présenter au Conseil des droits de l'homme un rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations qui seront formulées à l'issue du troisième cycle de l'Examen.

IV. Problèmes nouveaux et d'apparition récente, y compris les accomplissements et difficultés connexes

Programme 2030

163. L'Espagne a souscrit au Programme 2030. Il s'agit pour elle d'un engagement mondial d'ordre éthique à l'égard des individus, de la planète et de la prospérité, qui répond à un objectif de justice sociale assorti d'une approche dynamique fondée sur les droits de l'homme. Depuis l'adoption du Plan d'action pour la mise en œuvre du Programme 2030, en juin 2018, l'Espagne a pris plus de 320 mesures, lancé 10 politiques à effet de levier et pris 10 mesures porteuses de transformations. En septembre 2019, elle a approuvé le rapport d'activité sur le Plan d'action.

164. La Stratégie pour la réalisation des objectifs de développement durable (2020-2030) définira les valeurs et principes qui guideront une action de transformation en profondeur répondant à une vision à long terme grâce à l'établissement d'alliances. En outre, en 2019, le Congrès s'est doté d'une commission mixte de coordination et de suivi de la stratégie.

165. La coordination et le suivi des mesures prises par les organes compétents relèvent du bureau du Haut-Commissariat chargé du Programme 2030, qui a été créé en juin 2018 et est rattaché à la Présidence du Gouvernement.

166. L'Institut national de la statistique a lancé un travail de recherche sur les indicateurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une plateforme électronique a été mise en place en décembre 2018. Elle permet d'accéder aux indicateurs disponibles pour l'Espagne, dont un certain nombre sont extraits du Plan national de statistique (2017-2020).

167. Fermement convaincue de l'interdépendance du Programme 2030 et des droits de l'homme, l'Espagne a fait œuvre pionnière et aligné les 189 recommandations qui lui ont été adressées sur les objectifs de développement durable, en veillant à rattacher leur mise en œuvre et leur suivi avec les instruments nationaux mis en place au titre du Programme 2030. Afin d'encourager la consolidation de cette pratique au plan international, l'Espagne a organisé une réunion en marge de la quarante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme sur le thème de « l'interdépendance nécessaire dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel et le Programme de développement durable »¹⁶³.

Droit à un environnement sain

168. Pour promouvoir la réalisation du droit à un environnement adéquat, l'Espagne a pris des mesures visant à prévenir, à réduire et à combattre la pollution et a établi un programme de travail dans le cadre du Plan national d'adaptation aux changements climatiques.

169. L'Espagne a adopté un cadre stratégique sur l'énergie et le climat, qui comprend un avant-projet de loi sur les changements climatiques et la transition énergétique, un plan intégré sur l'énergie et le climat (2012-2030) et une stratégie pour une transition juste. Lors du Sommet mondial Action climat de 2019, l'Espagne a pris des engagements importants pour lutter contre les changements climatiques¹⁶⁴.

Droit à la science

170. L'Espagne a réalisé des avancées en ce qui concerne la promotion du droit à la science¹⁶⁵, selon lequel chacun doit bénéficier des progrès de la science et de leurs applications. Tous les groupes parlementaires ont signé la Déclaration institutionnelle du Sénat à l'appui du droit à la science, qui a été inscrit dans le deuxième plan relatif aux droits de l'homme comme l'un des objectifs stratégiques de la rubrique consacrée aux droits économiques, sociaux et culturels.

Information et droits de l'homme

171. La désinformation, qui répond à des objectifs de polarisation et à une rhétorique de la haine, constitue une menace réelle pour le vivre – ensemble et la liberté. À l'ère du numérique l'exercice sans entrave du droit à une information fiable et la protection de ce droit face aux tentatives de manipulation et de travestissement de l'information doivent être garantis. L'Espagne entend promouvoir, à l'ONU et dans d'autres organisations, le débat sur la protection de la démocratie et des droits de l'homme face à la désinformation, et contribuer ainsi au renforcement de la liberté d'expression et d'opinion, et à la liberté de la presse.

Défis démographiques

172. L'évolution démographique (vieillesse de la population, dépeuplement, dispersion sur le territoire, surpopulation) fait partie des grands défis que l'Espagne doit relever, compte tenu de l'incidence de tous ces facteurs sur l'équilibre économique, social, culturel et territorial. Afin de garantir l'égalité des chances et l'égalité de droits sur l'ensemble du territoire à toutes et tous, sans distinction d'âge ou de lieu de résidence, le Gouvernement a adopté en mars 2019 les Lignes directrices générales de la Stratégie nationale face au défi démographique, qui constituent un cadre pour une alliance nationale et doivent guider les plans d'action qui seront mis en œuvre par tous les organismes de l'administration publique et grâce à une collaboration entre le secteur public et le secteur privé.

V. Difficultés rencontrées et appui de la communauté internationale

173. Aucune information à communiquer sur ce point.

Notes

- ¹ <https://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/Session21/ES/Report2ndCycle.PDF>
- ² https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/UPR/3rdCycle_GuidanceNotePreparationReports_EN.docx
- ³ Sobre la Agenda 2030 véase §§170-174 del informe.
- ⁴ Ministerio de la Presidencia, Relaciones con las Cortes e Igualdad; Ministerio de Asuntos Exteriores, Unión Europea y Cooperación; Ministerio de Justicia; Ministerio de Defensa; Ministerio de Hacienda; Ministerio del Interior; Ministerio de Fomento; Ministerio de Educación y Formación Profesional; Ministerio de Trabajo, Migraciones y Seguridad Social; Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación; Ministerio para la Transición Ecológica; Ministerio de Economía y Empresa; Ministerio de Sanidad, Consumo y Bienestar Social y Ministerio de Ciencia, Innovación y Universidades.
- ⁵ Alto Comisionado para la Lucha contra la Pobreza Infantil y Alta Comisionada para la Agenda 2030.
- ⁶ Secretaría General Técnica de la Fiscalía General del Estado.
- ⁷ En España, la INDH es la Oficina del Defensor del Pueblo.
- ⁸ <http://www.exteriores.gob.es/Portal/es/PoliticaExteriorCooperacion/DerechosHumanos/Paginas/Examen-Per%C3%B3dico-Universal.aspx>
- ⁹ En este proceso de consultas se recibieron 14 contribuciones.
- ¹⁰ Resolución 35/29 del Consejo de Derechos Humanos, “Contribución de los parlamentos a la labor del Consejo de Derechos Humanos y a su examen periódico universal”, Doc. A/HRC/RES/35/29, de 13 de julio de 2017.
- ¹¹ Informe de la Oficina del Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Derechos Humanos, “Contribución de los parlamentos a la labor del Consejo de Derechos Humanos y a su examen periódico universal”, Doc. A/HRC/38/25, de 17 de mayo de 2018.
- ¹² Este documento realiza seguimiento no solo de las recomendaciones aceptadas, sino de las anotadas en relación a las cuales se han producido avances.
- ¹³ Informe del Grupo de Trabajo sobre el Examen Periódico Universal – España, A/HRC/29/8 y A/HRC/29/8/Add.1.
- ¹⁴ EPU recomendaciones 131.1 (anotada), 131.2 (anotada), 131.3 (anotada), 131.4 (anotada), 131.5 (anotada), 131.6 (anotada), 131.7 (anotada), 131.8 (anotada) y 131.9 (anotada).
- ¹⁵ EPU recomendaciones 131.13, 131.22, 131.23 y 131.24.
- ¹⁶ En 2014 España presentó su Informe XXI-XXIII al Comité para la Eliminación de la Discriminación Racial. Esta respuesta, aunque es anterior a 2015, da respuesta a recomendación 131.23.
- ¹⁷ Informe V-VI ante el Comité de los Derechos del Niño (CDN) (2016), su Informe VI ante el Comité de Derechos Económicos, Sociales y Culturales (CDESC) (2017), su informe II-III ante el Comité de los Derechos de las Personas con Discapacidad (CDPD) (2018) y su Informe VII ante el Comité contra la Tortura (2019).
- ¹⁸ Actualmente se está trabajando en la elaboración del Informe II ante el Comité contra las Desapariciones Forzadas, del Informe XXIV-XXVI ante el CERD y del Informe IX ante el Comité para la Eliminación de la Discriminación contra la Mujer (CEDAW, por sus siglas en inglés).
- ¹⁹ Real Decreto 1044/2018, de 24 de agosto, por el que se desarrolla la estructura orgánica básica del Ministerio de Justicia.
- ²⁰ España contribuyó económicamente a la OACNUDH con 372.442€ en 2015, 938.099€ en 2016, 1.283.449€ en 2017 y 1.410.014€ en 2018. Información accesible en <https://www.ohchr.org/EN/AboutUs/Pages/OurDonors.aspx>
- ²¹ EPU recomendaciones 131.10, 131.11, 131.12, 131.14, 131.15 y 131.16.
- ²² Sobre otros indicadores de derechos humanos en materia de igualdad de género véase el informe intermedio (2018), pág. 5.
- ²³ EPU recomendaciones 131.15, 131.18, 131.25, 131.26, 131.27, 131.28, 131.29, 131.30 (anotada), 131.31, 131.32, 131.33, 131.34, 131.65, 131.66, 131.67, 131.68, 131.69, 131.70, 131.71, 131.72, 131.73, 131.74, 131.75, 131.76, 131.77, 131.78, 131.79, 131.80, 131.81 y 131.82.
- ²⁴ Ley Orgánica 1/2015, de 30 de marzo, por la que se modifica la Ley Orgánica 10/1995, de 23 de noviembre, del Código Penal.
- ²⁵ Ley Orgánica 8/2015, de 22 de julio, de modificación del sistema de protección a la infancia y a la adolescencia.

- ²⁶ Real Decreto-ley 9/2018, de 3 de agosto, de medidas urgentes para el desarrollo del Pacto de Estado contra la Violencia de Género.
- ²⁷ Ley Orgánica 4/2018, de 28 de diciembre, de reforma de la Ley Orgánica 6/1985, de 1 de julio, del Poder Judicial.
- ²⁸ Ley Orgánica 3/2007, de 22 de marzo, para la igualdad efectiva de mujeres y hombres.
- ²⁹ Ley Orgánica 5/2018, de 28 de diciembre, de reforma de la Ley Orgánica del Poder Judicial sobre medidas urgentes de aplicación del Pacto de Estado en materia de violencia de género.
- ³⁰ Para más información sobre las medidas de formación, véase informe intermedio (2018), pág. 13.
- ³¹ Real Decreto-ley 6/2019, de 1 de marzo, de medidas urgentes para garantía de la igualdad de trato y de oportunidades entre mujeres y hombres en el empleo y la ocupación.
- ³² Real Decreto-ley 18/2017, de 24 de noviembre, por el que se modifican el Código de Comercio, el texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital aprobado por el Real Decreto Legislativo 1/2010, de 2 de julio, y la Ley 22/2015, de 20 de julio, de Auditoría de Cuentas, en materia de información no financiera y diversidad.
- ³³ Real Decreto 259/2019, de 12 de abril, por el que se regulan las Unidades de Igualdad de la Administración General del Estado.
- ³⁴ Sobre el Proyecto de Ley Orgánica de Educación véase §126.
- ³⁵ Véase informe intermedio (2018), pág.15.
- ³⁶ <http://www.violenciagenero.igualdad.mpr.gob.es/pactoEstado/home.htm>
- ³⁷ Para información detallada del Pacto de Estado contra la Violencia de Género véase informe intermedio (2018), págs. 13 y 14.
- ³⁸ Instrucción 4/2019, de la Secretaría de Estado de Seguridad, por la que se establece un nuevo protocolo para la valoración policial del nivel de riesgo de violencia de género, la gestión de la seguridad de las víctimas y seguimiento de los casos a través del sistema de seguimiento integral de los casos de violencia de género (Sistema VioGén).
- ³⁹ Para más información sobre el sistema VioGén véase informe intermedio (2018), págs. 17 y 18.
- ⁴⁰ Instrucción 7/2019 de la Secretaría de Estado de Seguridad, sobre incorporación de atestados por violencia de género de diligencia de situación administrativa de la víctima extranjera en situación irregular.
- ⁴¹ http://www.violenciagenero.igualdad.mpr.gob.es/violenciaEnCifras/estudios/investigaciones/2019/estudio/Tiempo_Tardan_Verbalizar_Situacion.htm
- ⁴² Para más información sobre instrumentos y prácticas en materia laboral véase informe intermedio (2018), pág. 15.
- ⁴³ http://www.mitramiss.gob.es/es/destacados/HOME/documentos/Informe_mujeres_febrero_2019.pdf.
- ⁴⁴ Resolución de 16 de noviembre de 2018, de la Secretaría de Estado de Función Pública, por la que se publica el Acuerdo de la Conferencia Sectorial de Administración Pública, por la que se aprueba el Acuerdo para favorecer la movilidad interadministrativa de las empleadas públicas víctimas de violencia de género.
- ⁴⁵ http://www.ciencia.gob.es/stfls/MICINN/Ministerio/FICHEROS/UMYC/Cientificas_cifras_2017.pdf
- ⁴⁶ <http://www.mineco.gob.es/stfls/mineco/ministerio/ficheros/libreria/LibroBlancoFINAL.pdf>
- ⁴⁷ Para más información sobre la acción específica de la Cooperación española en la materia, véase informe intermedio (2018), págs. 16 y 17.
- ⁴⁸ Para más información sobre acciones específicas de la Cooperación española en este ámbito, véase informe intermedio (2018), págs. 16 y 17.
- ⁴⁹ Celebradas en abril de 2019.
- ⁵⁰ Ministerio de la Presidencia, Relaciones con las Cortes e Igualdad.
- ⁵¹ Destacan los cursos *A Comprehensive Approach to Gender in Operations*, homologado por el Colegio Europeo de Igualdad y Defensa, el Curso Africano *Gender in Peace Support Operations: a Comprehensive Approach* y el Seminario *Discipline Leader*.
- ⁵² Encargada de la integración transversal de la perspectiva de género en todas las dimensiones de la política exterior española y en la forma en que se formula la misma.
- ⁵³ Puesto que desarrolló el Protocolo de Actuación para la Atención de las Mujeres Españolas Víctimas de Violencia de Género en el Exterior de 2015.
- ⁵⁴ EPU recomendaciones 131.35, 131.36, 131.37 (anotada), 131.38, 131.39, 131.40, 131.41, 131.42, 131.43, 131.44, 131.45 (parcialmente anotada), 131.45 (parcialmente aceptada), 131.46, 131.47, 131.49, 131.50, 131.51, 131.158, 131.159, 131.161, 131.163, 131.164 y 131.167.
- ⁵⁵ Para más información sobre las novedades introducidas en el marco normativo véase informe intermedio (2018), pág. 18.
- ⁵⁶ Ley 4/2015, de 27 de abril, del Estatuto de la víctima del delito.
- ⁵⁷ Ley Orgánica 4/2015, de 30 de marzo, de protección de la seguridad ciudadana.
- ⁵⁸ Para más información sobre estos proyectos véase informe intermedio (2018), pág. 19.
- ⁵⁹ <http://www.interior.gob.es/documents/10180/7146983/ESTUDIO+INCIDENTES+DELITOS+DE+ODIO+2017+v3.pdf/5d9f1996-87ee-4e30-bff4-e2c68fade874>

- ⁶⁰ Para más información sobre la actividad del OBERAXE véase informe intermedio (2018), pág. 22.
- ⁶¹ <http://www.mitramiss.gob.es/oberaxe/es/creadi/index.htm>
- ⁶² Inclusión social; igualdad y violencia de género; no discriminación y antigitanismo; cultura y ciudadanía y participación.
- ⁶³ Mediante Acuerdo de Consejo de Ministros de 6 de abril de 2018.
- ⁶⁴ Orden PCI/154/2019, de 19 de febrero, por la que se publica el Acuerdo del Consejo de Ministros de 30 de noviembre de 2018, por el que se aprueban instrucciones para actualizar las convocatorias de pruebas selectivas de personal funcionario, estatutario y laboral, civil y militar, en orden a eliminar ciertas causas médicas de exclusión en el acceso al empleo público.
- ⁶⁵ http://www.msbs.gob.es/ciudadanos/enfLesiones/enfTransmisibles/sida/doc/PactoSocial_nov2018.pdf
- ⁶⁶ El antecedente del Acuerdo de cooperación institucional en la lucha contra el racismo, la xenofobia, la LGBTIfobia y otras formas de intolerancia, es el Convenio Marco de cooperación interinstitucional de 2015. Véase informe intermedio (2018), pág. 21.
- ⁶⁷ Véase informe intermedio (2018), págs. 22 y 23.
- ⁶⁸ Circular 7/2019, de 14 de mayo, de la Fiscalía General del Estado, sobre pautas para interpretar los delitos de odio tipificados en el artículo 510 del Código Penal.
- ⁶⁹ EPU recomendaciones 131.18, 131.84, 131.85, 131.86, 131.90, 131.105, 131.106, 131.183, 131.184 (anotada), 131.185 (anotada), 131.186 (anotada), 131.187 (parcialmente anotada) y 131.187 (parcialmente aceptada).
- ⁷⁰ Ley Orgánica 8/2015, de 22 de julio, de modificación del sistema de protección a la infancia y a la adolescencia.
- ⁷¹ Ley 15/2015, de 2 de julio, de la Jurisdicción Voluntaria.
- ⁷² Ley 3/2019, de 1 de marzo, de mejora de la situación de orfandad de las hijas e hijos de víctimas de violencia de género y otras formas de violencia contra la mujer.
- ⁷³ Ley 26/2015, de 28 de julio, de modificación del sistema de protección a la infancia y a la adolescencia.
- ⁷⁴ El informe está disponible en la Web del Observatorio para la Infancia (www.observatoriodelainfancia.mssi.gob.es).
- ⁷⁵ <http://www.inclusio.gva.es/documents/610740/167361274/Guia+de+Uso+seguro+responsable+Inet+Menores+Profesionales+Protecci%C3%B3n+Infancia+v1/c4a75e0e-f19b-4376-a597-e776d9b31047>
- ⁷⁶ Real Decreto 1340/2018, de 29 de octubre, por el que se aprueban las normas especiales reguladoras de las subvenciones que se otorgarán en régimen de concesión directa a las Comunidades Autónomas y Ciudades de Ceuta y Melilla para la atención a los menores extranjeros no acompañados acogidos en el año 2018.
- ⁷⁷ EPU recomendaciones 131.83, 131.152, 131.153, 131.154, 131.155, 131.156 y 131.157.
- ⁷⁸ Ley Orgánica 2/2018, de 5 de diciembre, para la modificación de la Ley Orgánica 5/1985, de 19 de junio, del Régimen Electoral General para garantizar el derecho de sufragio de todas las personas con discapacidad.
- ⁷⁹ Ley Orgánica 1/2017, de 13 de diciembre, de modificación de la Ley Orgánica 5/1995, de 22 de mayo, del Tribunal del Jurado, para garantizar la participación de las personas con discapacidad sin exclusiones.
- ⁸⁰ Ley 4/2017, de 28 de junio, de modificación de la Ley 15/2015, de 2 de julio, de la Jurisdicción Voluntaria.
- ⁸¹ Ley 9/2017, de 8 de noviembre, de Contratos del Sector Público, por la que se transponen al ordenamiento jurídico español las Directivas del Parlamento Europeo y del Consejo 2014/23/UE y 2014/24/UE, de 26 de febrero de 2014.
- ⁸² Ley 11/2018, de 28 de diciembre, por la que se modifica el Código de Comercio, el texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital aprobado por el Real Decreto Legislativo 1/2010, de 2 de julio, y la Ley 22/2015, de 20 de julio, de Auditoría de Cuentas, en materia de información no financiera y diversidad.
- ⁸³ El nivel de cumplimiento lo autodeclara cada entidad en su informe de gestión, que se publica junto a los demás estados de los informes financieros anuales en la página Web de la Comisión Nacional del Mercado de Valores: <https://www.cnmv.es/Portal/consultas/busqueda.aspx?id=25>
- ⁸⁴ Real Decreto 1112/2018, de 7 de septiembre, sobre accesibilidad de los sitios Web y aplicaciones para dispositivos móviles del sector público.
- ⁸⁵ Directiva 2019/882/UE del Parlamento Europeo y del Consejo de 17 de abril de 2019 sobre los requisitos de accesibilidad de los productos y servicios.
- ⁸⁶ Sobre el Proyecto de Ley Orgánica de Educación véase §126.
- ⁸⁷ Mejoró la accesibilidad a mujeres sordas a través de SVIsual y a mujeres con discapacidad auditiva y dificultades visuales mediante el Servicio Telefónico de Atención y Protección para víctimas de la violencia de género.

- ⁸⁸ Véase informe intermedio (2018), págs. 32 y 33.
- ⁸⁹ EPU recomendaciones 131.162, 131.166, 131.168, 131.169, 131.170 (anotada), 131.171, 131.172, 131.173, 131.174, 131.175, 131.176, 131.177, 131.178, 131.179, 131.180 (parcialmente anotada), 131.180 (parcialmente aceptada), 131.181 y 131.182.
- ⁹⁰ Ley Orgánica 5/2015, de 27 de abril, por la que se modifican la Ley de Enjuiciamiento Criminal y la Ley Orgánica 6/1985, de 1 de julio, del Poder Judicial, para transponer la Directiva 2010/64/UE, de 20 de octubre de 2010, relativa al derecho a interpretación y a traducción en los procesos penales y la Directiva 2012/13/UE, de 22 de mayo de 2012, relativa al derecho a la información en los procesos penales.
- ⁹¹ Para más información véase informe intermedio (2018), pág.52.
- ⁹² Ley 2/2017, de 21 de junio, de modificación de la Ley 1/1996, de 10 de enero, de asistencia jurídica gratuita.
- ⁹³ Cofinanciados por el Fondo de Asilo, Migración e Integración y el Fondo Social Europeo.
- ⁹⁴ EPU recomendaciones 131.19, 131.20 y 131.107.
- ⁹⁵ Real Decreto 593/2015, de 3 de julio, por el que se regula la declaración de notorio arraigo de las confesiones religiosas en España.
- ⁹⁶ Real Decreto 594/2015, de 3 de julio, por el que se regula el Registro de Entidades Religiosas.
- ⁹⁷ Véase informe intermedio (2018), pág. 10.
- ⁹⁸ Con la Federación de Comunidades Judías de España, con el Centro Sefarad-Israel o con el *Yad Vashem-The World Holocaust Remembrance Center*. Para más información véase informe intermedio (2018), págs. 41 y 42.
- ⁹⁹ A la cabeza de la cual se encuentra desde enero de 2019 el diplomático español y exministro del MAUC Miguel Ángel Moratinos.
- ¹⁰⁰ EPU recomendaciones 131.108 (anotada), 131.109, 131.110, 131.111, 131.112, 131.113, 131.114 y 131.115.
- ¹⁰¹ Para más información sobre la Ley Orgánica 4/2015 véase §§46-47.
- ¹⁰² Instrucción 13/2018, de 17 de octubre, de la Secretaría de Estado de seguridad, sobre la práctica de los registros corporales externos, la interpretación de determinadas infracciones y cuestiones procedimentales en relación con la Ley Orgánica 4/2015, de 30 de marzo, de protección de la seguridad ciudadana.
- ¹⁰³ 17 Centros en América Latina y 2 en Guinea Ecuatorial.
- ¹⁰⁴ EPU recomendaciones 131.94, 131.95 (anotada) y 131.96.
- ¹⁰⁵ Ley Orgánica 13/2015, de 5 de octubre, de modificación de la Ley de Enjuiciamiento Criminal para el fortalecimiento de las garantías procesales y la regulación de las medidas de investigación tecnológica.
- ¹⁰⁶ Ley 41/2015, de 5 de octubre, de modificación de la Ley de Enjuiciamiento Criminal para la agilización de la justicia penal y el fortalecimiento de las garantías procesales.
- ¹⁰⁷ Ley 42/2015, de 5 de octubre, de reforma de la Ley 1/2000, de 7 de enero, de Enjuiciamiento Civil.
- ¹⁰⁸ Ley 3/2018, de 11 de junio, por la que se modifica la Ley 23/2014, de 20 de noviembre, de reconocimiento mutuo de resoluciones penales en la Unión Europea.
- ¹⁰⁹ Véase informe intermedio (2018), pág. 34.
- ¹¹⁰ Real Decreto 1109/2015, de 11 de diciembre, por el que se desarrolla la Ley 4/2015, de 27 de abril, del Estatuto de la víctima del delito, y se regulan las Oficinas de Asistencia a las Víctimas del Delito.
- ¹¹¹ EPU recomendaciones 131.52, 131.53, 131.54, 131.55, 131.56, 131.57, 131.58, 131.59 (parcialmente anotada), 131.59 (parcialmente aceptada), 131.60, 131.61 (parcialmente anotada), 131.61 (parcialmente aceptada), 131.62, 131.63, 131.64 (anotada) y 131.165.
- ¹¹² Directiva 2013/48/UE, de 22 de octubre, sobre el derecho a la asistencia de letrado en los procesos penales.
- ¹¹³ Ello permite una más concreta modulación a las circunstancias del caso, que habrán de constar en resolución motivada y sólo si concurren o bien una necesidad urgente de evitar graves consecuencias adversas para la vida, la libertad o la integridad física de una persona o bien una necesidad urgente de una actuación inmediata de las autoridades de instrucción para evitar comprometer de modo grave el proceso penal. Para más información véase informe intermedio (2018), págs.23 y 24.
- ¹¹⁴ Instrucción 4/2018, de la Secretaría de Estado de Seguridad por la que se aprueba la actualización del protocolo de actuación en las áreas de custodia de detenidos de las Fuerzas y Cuerpos de Seguridad del Estado y se deja sin efecto la Instrucción 12/2015.
- ¹¹⁵ Instrucción 1/2017, de la Secretaría de Estado de Seguridad, por la que se actualiza el “Protocolo de Actuación Policial con Menores”.
- ¹¹⁶ Instrucción 1/2017, de la Secretaría de Estado de Seguridad, por la que se actualiza el “Protocolo de Actuación Policial con Menores”.
- ¹¹⁷ Instrucción 8/2019, de la Secretaría de Estado de Seguridad, por la que se publica la guía de buenas prácticas en el procedimiento de quejas y sugerencias.

- ¹¹⁸ Instrucción 3/2018, de la Secretaría General de Instituciones Penitenciarias, sobre medios coercitivos y el protocolo para la aplicación de sujeción mecánica por motivos regimentales.
- ¹¹⁹ EPU recomendaciones 131.75, 131.87, 131.88, 131.89, 131.90, 131.91, 131.92 y 131.93.
- ¹²⁰ Véase informe intermedio (2018), pág. 27.
- ¹²¹ Directiva 11/36/UE de 5 de abril de 2011, relativa a la prevención de lucha contra la trata de seres humanos y a la protección de las víctimas.
- ¹²² Ley Orgánica 1/2019, de 20 de febrero, por la que se modifica la Ley Orgánica 10/1995, de 23 de noviembre, del Código Penal, para transponer Directivas de la Unión Europea en los ámbitos financiero y de terrorismo, y abordar cuestiones de índole internacional.
- ¹²³ http://www.interior.gob.es/documents/10180/7146983/Balance_2017_Trata.pdf/153296b3-be9b-44be-921d-0b034f772a76
- ¹²⁴ <http://www.poderjudicial.es/stfls/SALA%20DE%20PRENSA/DOCUMENTOS%20DE%20INTERES/Guia%20de%20criterios.%20de%20actuaci%C3%B3n%20judicial%20frente%20a%20la%20trata%20de%20serres%20humanos.pdf>
- ¹²⁵ Para más información véase informe intermedio (2018), pág. 29.
- ¹²⁶ Resolución 2331 (2016) sobre trata de personas en conflicto.
- ¹²⁷ Resolución 71/322 (2017) sobre el fortalecimiento y promoción de medidas efectivas y cooperación internacional sobre donación de órganos y trasplantes para prevenir y combatir el tráfico de personas con fines de extirpación y tráfico de órganos humano.
- ¹²⁸ EPU recomendaciones 131.97, 131.98, 131.99, 131.100 (anotada), 131.101, 131.102, 131.103 y 131.104.
- ¹²⁹ Ley 52/2007, de 26 de diciembre, por la que se reconocen y amplían derechos y se establecen medidas en favor de quienes padecieron persecución o violencia durante la guerra civil y la dictadura.
- ¹³⁰ EPU recomendaciones 131.17, 131.48, 131.121, 131.122, 131.130, 131.140, 131.141, 131.142, 131.143, 131.144, 131.145, 131.146, 131.147, 131.148, 131.149, 131.150, 131.151 y 131.160.
- ¹³¹ Ley 4/2019, de 7 de marzo, de mejora de las condiciones para el desempeño de la docencia y la enseñanza en el ámbito de la educación no universitaria.
- ¹³² Real Decreto-ley 14/2012, de 20 de abril, de medidas urgentes de racionalización del gasto público en el ámbito educativo.
- ¹³³ Ley Orgánica 2/2006, de 3 de mayo, de Educación.
- ¹³⁴ Esta asignatura prestará especial atención al conocimiento y respeto de los derechos humanos y de la infancia, a la Constitución española, a la educación para el desarrollo sostenible y la ciudadanía mundial, al respeto de otras culturas, a la igualdad entre hombres y mujeres y al valor del respeto a la diversidad, fomentando el espíritu crítico y la cultura de paz y no violencia.
- ¹³⁵ Véase informe intermedio (2018), pág. 39.
- ¹³⁶ Véase informe intermedio (2018), págs. 39 y 40.
- ¹³⁷ <https://www.educacionyfp.gob.es/educacion/mc/cniie/convivencia-escolar/instrumentos/acoso-escolar.html>
- ¹³⁸ Estos Seminarios, a los que asisten representantes de organizaciones de la sociedad civil, abogados, periodistas, estudiantes de posgrado y funcionarios, van por su XIII edición, estando dedicados cada uno de ellos a una temática específica. En 2018 el Seminario se dedicó a los defensores y defensoras de derechos humanos y, en 2019, a los derechos del niño.
- ¹³⁹ En el marco del programa Docentes para el Desarrollo, se otorga el Premio Nacional de Educación para el Desarrollo Vicente Ferrer. Véase <https://sede.educacion.gob.es/publventa/viii-premio-nacional-de-educacion-para-el-desarrollo-vicente-ferrer/ensenanza-sociologia/22494>
- ¹⁴⁰ EPU recomendaciones 131.48, 131.116, 131.117, 131.118, 131.119, 131.120, 131.132 y 131.160.
- ¹⁴¹ Real Decreto Legislativo 2/2015, de 23 de octubre, por el que se aprueba el texto refundido de la Ley del Estatuto de los Trabajadores.
- ¹⁴² Ley 23/2015, de 21 de julio, Ordenadora del Sistema de Inspección de Trabajo y Seguridad Social.
- ¹⁴³ *At Risk Of Poverty and/or Exclusion (AROE)*.
- ¹⁴⁴ Real Decreto-ley 6/2016, de 23 de diciembre, de medidas urgentes para el impulso del Sistema Nacional de Garantía Juvenil. Para más información véase informe intermedio (2018), pág. 47.
- ¹⁴⁵ Real Decreto 1032/2017, de 15 de diciembre, por el que se aprueba la Estrategia Española de Activación para el Empleo 2017-2020.
- ¹⁴⁶ Véase informe intermedio (2018), pág. 48.
- ¹⁴⁷ EPU recomendaciones 131.188 y 131.189 (anotada).
- ¹⁴⁸ EPU recomendaciones 131.21, 131.123, 131.124, 131.125, 131.126, 131.127, 131.128, 131.129, 131.132 y 131.172.
- ¹⁴⁹ Real Decreto 1462/2018, de 21 de diciembre, por el que se fija el salario mínimo interprofesional para 2019.
- ¹⁵⁰ Real Decreto-ley 8/2019, de 8 de marzo, de medidas urgentes de protección social y de lucha contra la precariedad laboral en la jornada de trabajo.
- ¹⁵¹ Para más información sobre esta Estrategia véase informe intermedio (2018), págs. 44 y 45.

- ¹⁵² EPU recomendaciones 131.121, 131.122, 131.125, 131.130, 131.131, 131.136, 131.137, 131.138, 131.139, 131.140 y 131.160.
- ¹⁵³ Real Decreto-ley 7/2018, de 27 de julio, sobre el acceso universal al Sistema Nacional de Salud.
- ¹⁵⁴ A través del Real Decreto 1047/2018, de 24 de agosto, por el que se desarrolla la estructura orgánica básica del Ministerio de Sanidad, Consumo y Bienestar Social y se modifica el Real Decreto 595/2018, de 22 de junio, por el que se establece la estructura orgánica básica de los departamentos ministeriales.
- ¹⁵⁵ EPU recomendaciones 131.48, 131.121, 131.125, 131.126, 131.127, 131.129, 131.130, 131.133, 131.134, 131.135 y 131.160.
- ¹⁵⁶ Ley 5/2018, de 11 de junio, de modificación de la Ley 1/2000, de 7 de enero, de Enjuiciamiento Civil, en relación a la ocupación ilegal de viviendas.
- ¹⁵⁷ Ley 5/2019, de 15 de marzo, reguladora de los contratos de crédito inmobiliario.
- ¹⁵⁸ Las entidades actualmente adheridas se pueden consultar en https://www.boe.es/diario_boe/txt.php?id=BOE-A-2019-9508
- ¹⁵⁹ Véase informe intermedio (2018), pág. 44.
- ¹⁶⁰ Real Decreto-ley 7/2019, de 1 de marzo, de medidas urgentes en materia de vivienda y alquiler.
- ¹⁶¹ Esta ayuda se otorgará en función del nivel de ingresos económicos, sobre la base de un criterio universal y objetivo como es el de la renta, con el límite del 40% de ayuda de la renta del alquiler y aplicándose con carácter general para alquileres de hasta 600€ al mes.
- ¹⁶² Nota Verbal de fecha 8 de septiembre de 2017 dirigida al Presidente de la Asamblea General por la Misión Permanente de España ante las NNUU en Nueva York. Accesible en <https://undocs.org/es/A/72/395>.
- ¹⁶³ En el que participaron la OACNUDH, el Fondo de Población de las Naciones Unidas (FPNU), UPRInfo y nuestra INDH.
- ¹⁶⁴ Entre ellos, el compromiso de transición justa, el compromiso de género y cambio climático, el compromiso de clima y juventud, el compromiso para alcanzar la neutralidad climática en 2050 y aumentar la ambición de nuestra contribución nacional determinada y el compromiso a sumarnos a la *Call for Action: Raising Ambition for Climate Adaptation and Resilience*.
- ¹⁶⁵ Reconocido en el artículo 27 de la Declaración Universal de los Derechos Humanos y en el artículo 15 del Pacto Internacional de Derechos Económicos, Sociales y Culturales.
-